

Sur la carte on the map

LEGENDE 1 cm = 500 m
 LA CARTOGRAPHIE (Map) : quadrichromie (Four-colour)
 échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.

LES ITINERAIRES (Itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.
 The route shown on the map is of the same colour as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path)

- ① Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits)
Number of the circular walk (See the list of itineraries).
- * Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits).
Suggested starting point (See the list of itineraries).

CODE COULEURS UTILISÉ SUR LA CARTE
 (Route marking colours) :

- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) (Circular walk).
- ... Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR path).
- ... Variante / Raccourci (Alternative path).



INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL*

— Non goudronné — Pouvant être goudronné
 — Goudronné

*** AVERTISSEMENT :**
 Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative. Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces évolutions n'engagent pas la responsabilité du C.D.T.

Sur le terrain on the itinerary

PANNEAUTAGE ET BALISAGE
 (Route marking and signposts)
 Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :

- 1/ Le panneau d'appel (Information board),
- 2/ La flèche directionnelle (Direction arrow),
- 3/ Les bornes de balisage (Signposts).

LE PANNEAU D'APPEL :
 (Information board)
 Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur. Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.



LA FLECHE DIRECTIONNELLE
 (Direction arrow)
 A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de panneaux afin d'indiquer les différentes directions, jonctions ou liaisons.

Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :

- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier équestre local (Horse riding path).
- Sentier VTT (Mountain bike track) :
- Très facile (Very easy).
- Facile (Easy).
- Difficile (Difficult).
- Très difficile (Very difficult).

LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :
 Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

Carte IGN Paris : 1/50 000^e
 1 cm = 500 m.
 Autorisation n° 22050019
 Extraits de cartes IGN :
 N° 1932 - 1933

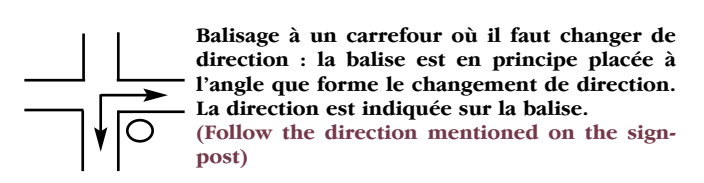
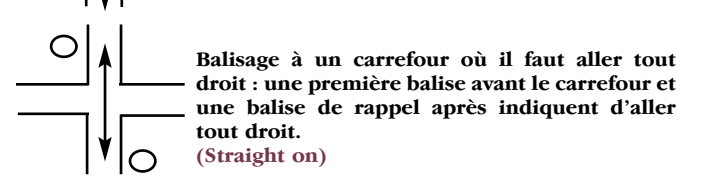
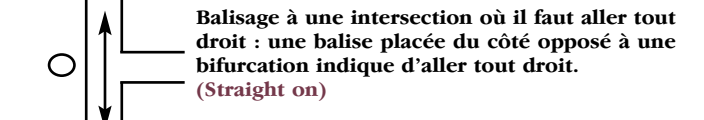


Sur le terrain on the itinerary

BALISAGE EN VIGUEUR
 (Route marking colours)

- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk).
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR Path).

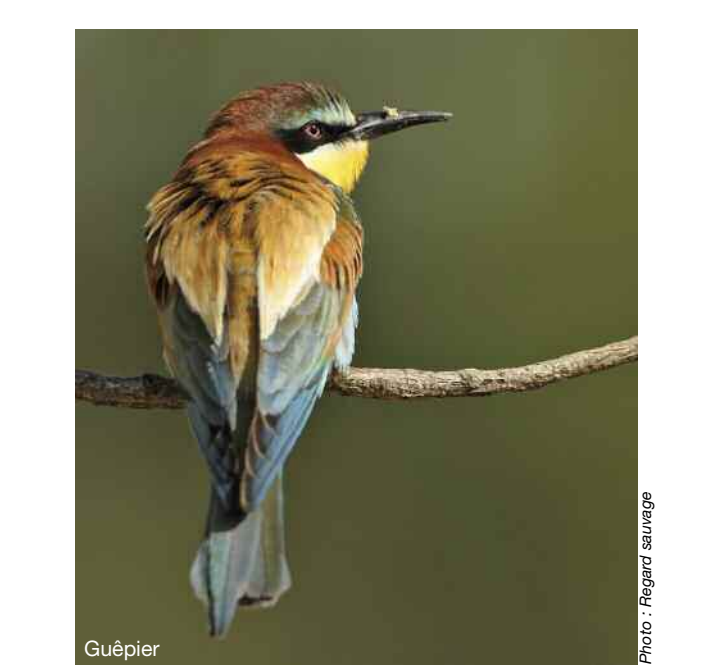
IMPLANTATION DES BORNES
 (Position of signposts) :



DIRECTION

- Tout droit (Straight on)

- Tourner à gauche (Turn left)
- Tourner à droite (Turn right)



SECOURS
 (Emergency number)
112

ALLO MÉTÉO
 (Weather forecast)
08 99 71 02 24

Eco-Veille Nature Dordogne Périgord
 Vous pouvez à présent signaler toutes anomalies constatées (décharge sauvage, défaut de signalétique ou manque de sécurité...) sur un chemin de randonnée, site et espace de pratique terrestre ou nautique, en téléchargeant la fiche alerte - Eco-Veille Nature Dordogne Périgord - sur le site sports.cg24.fr ou randonnee-dordogne.com et en envoyant à : Conseil général de la Dordogne - Service du Tourisme 2 rue Paul Louis Courier 24019 Périgueux cedex.

Conseil Général de la Dordogne
 Le Conseil Général de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Le Service du Tourisme et du Développement Touristique dispose d'un bureau ayant pour mission la réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Région Aquitaine chargé de la promotion du P.D.I.P.R. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du Plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.

Ce plan guide a été réalisé en collaboration avec la Communauté de communes du Pays de Jumilhac le Grand

